

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

8 novembre 2019

PLFR 2019 - (N° 2400)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 63

présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE 5****ÉTAT B****Mission « Conseil et contrôle de l'État »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>Autorisations d'engagement suppl. ouvertes</b>	<b>Autorisations d'engagement annulées</b>	<b>Crédits de paiement suppl. ouverts</b>	<b>Crédits de paiement annulés</b>
Conseil d'État et autres juridictions administratives	0	0	0	0
Conseil économique, social et environnemental	-4 200 000	0	-4 200 000	0
Cour des comptes et autres juridictions financières	0	0	0	0
Haut Conseil des finances publiques	0	0	0	0
<i>dont titre 2</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<b>TOTAUX</b>	-4 200 000	0	-4 200 000	0
<b>SOLDE</b>	-4 200 000		-4 200 000	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Supprimer 4 200 000 euros au programme 126. Conseil économique, social et environnemental.

Le Gouvernement a décidé d'ouvrir 4,2 millions d'euros de crédits de titre 2 afin de financer la convention citoyenne sur la transition écologique, dont l'organisation a été confiée au Conseil économique, social et environnemental.

Ces 4,2 millions d'euros permettront à 150 Français tirés au sort d'élaborer des propositions au Gouvernement pour diminuer d'au moins 40 % les émissions responsables du réchauffement climatique.

Si l'intention est louable, la question du bien fondé de cette convention peut être posée. Pourquoi n'y aurait-il que 150 Français ? Sont-ils représentatifs de la société ?

Et surtout, en quoi le financement d'une telle convention est nécessaire alors qu'il existe déjà bon nombre d'organismes capables de répondre à la question du Gouvernement ou d'instances capables d'exprimer les différentes positions des Français ?